



**Association des Retraités
et Préretraités Sanofi-Aventis de Vitry**

COTISATION 2017

La 15^{ème} Assemblée Générale du 5 février 2016 a fixé la cotisation statutaire pour 2017 à 38,00 € / adhérent.

() Le principe d'une cotisation supplémentaire de solidarité, facultative, d'un montant minimum de 6 euros/adhérent, est maintenu. Soyez nombreux, comme vous l'avez été en 2016, à répondre à cet appel à la solidarité, au profit du Secours Populaire de Vitry. Elle vous permettra de participer au tirage de la tombola lors de l'A. G. 2017.*

Coordonnées du ou des adhérents

Titulaire : Nom..... Prénom.....
Date de naissance (à compléter pour les nouveaux adhérents) :
.....

Conjoint : Nom..... Prénom.....
Date de naissance (à compléter pour les nouveaux adhérents) :
.....

Enfants (personnes) à charge : Nom(s)Prénom(s).....
Date(s) de naissance (à compléter pour les nouveaux adhérents) :
.....

Pour le conjoint et personnes à charge : ne remplir que si vous souhaitez leurs adhésions
Si changement en 2016 :
Adresse.....
.....
Tél. fixe : Portable.....

Courriel :
Nous, ci-dessus désignés, renouvelons notre adhésion à l'ARPA – Vitry pour 2017
Date : Signature du
titulaire :

En cas de non renouvellement, nous l'indiquer par retour du courrier

	Par adhérent	Nombre	Total
Cotisation statutaire	38,00 €		
OU			
Cotisation statutaire + Cotisation Solidaire * 38,00€ + minimum 6,00 €			

**Chèque à l'ordre de
ARPA-Vitry**

Conservez un double de ce document : quelle que soit la date à laquelle vous renouvelerez votre cotisation, votre chèque ne sera encaissé que début janvier 2017

**ATTENTION : ENVOYER CE BULLETIN EXCLUSIVEMENT A LA NOUVELLE
ADRESSE INSCRITE DANS LE CAROUCHE DU BAS.**

Adresse postale : A.R.P.A. - VITRY
158 rue Julien GRIMAU - Bâtiment C 5 - 94 400 Vitry-sur-Seine
Tél. : 01 43 91 90 06 (répondeur) - e-mail : arpa.vitry@orange.fr